luation des revenus, suggèrent à S. Exc. quelques réflexions qu'elle finit en ces termes :

« Je termine en présentant à l'assemblée les comptes du trésor et des budjets. Je me flatte que ces pièces se rattacheront entièrement aux comptes et aux éclaircissemens fournis précédemment ; qu'elles ne donneront pas lieu à des réflexions particulières, et obtiendront l'assentiment des états-généraux ; enfin l'assemblée trouvera des éclaircissemens à l'égard du produit des impositions dans les états de recettes, pour les quatre derniers mois de l'année dernière et les huit premiers mois de l'année courante, que j'ai l'honneur de lui transmettre. »

Aujourd'hui la chambre s'est réunie dans ses sections, pour l'examen du rapport de la commission sur le projet de réponse au discours du trône.

Gand, 22 *octobre*.

On lit dans les journaux de Batavia des détails sur une chasse faite à un rhinocéros, à la fin du mois de mars, dans la province de Crawang (Java); ils portent en substance que cette chasse eut lieu par deux savans, MM. Macklot et van Raalten, accompagnés d'une suite nécessaire. Le premier s'écarta de la troupe, probablement dans l'intention de ramener l'animal (dont on connaissait le gîte) avec plus de sûreté sous les coups des chasseurs. Il paraît cependant que le second avait suivi la bonne direction, car au bout de peu de temps il trouva l'animal ; il dévança donc la suite, afin d'avoir la satisfaction de tirer le premier dessus : s'en étant approché jusqu'à la distance de vingt pas, le rhinocéros se lève en sursaut et se jette en mugissant sur son assaillant, qu'au moyen de ses défenses il lance en l'air, jusqu'à sept différentes reprises, tandis qu'à chaque chute il mord avec violences les jambes du malheureux M. van Raalten, qui, à la première approche de l'animal, se voit lâchement abandonné des indigènes qui composent sa suite, à l'exception d'un seul qui, revenu de sa première frayeur, fait feu sur l'animal, lequel effrayé du coup, lâche sa proie et s'enfuit. Au bruit du coup de feu, M. Macklot accourut et on releva son infortuné compagnon avec douze blessures aux jambes, une au ventre et une côte cassée ; cependant grâces aux secours de l'art, on espérait que M. van Raalten en sera quitte pour des cicatrices.

Liége, 22 *octobre*.

On dit ici (à Tournay) que M. Ondenarde, curé de la Chapelle à Bruxelles, a refusé l'évêché de Namur. (*C. tournaisien.*)

(Nous pouvons assurer que ce bruit n'a aucun fondement, et que M. Ondenarde n'a point refusé l'évêché de Namur. Ce vénérable ecclésiastique est trop honoré, sans doute, du choix qui a été fait par sa sainteté et par notre monarque, pour refuser une dignité à laquelle l'appelaient également ses vertus, ses talens et la considération publique)

Bruxelles, 23 *octobre*.

Par arrêté royal du 14 septembre, il a été accordé pour le terme de cinq ans, à M. Xavier Frings, distillateur à Saint-Trond, un brevet d'invention pour une levure artificielle qui remplace, dit-on, parfaitement la meilleure levure de bière.

— Un journal allemand dit qu'une négociation a lieu en ce moment dans une grande capitale, et qu'elle a pour but un résultat de la nature du traité du 6 juillet, et auquel prendront part presque tous les souverains de l'Europe. Cette nouvelle négociation dont d'autres journaux ont déjà parlé aurait été provoquée primitivement par un puissant monarque du nord, afin de s'entendre avec ses alliés sur les moyens à prendre si les démonstrations actuelles n'amenaient pas, de la part de la Turquie, le but qu'on s'est proposé par le premier traité, et de mettre un terme aux tergiversations continuelles de cette puissance.

— On apprend, dit le *Journal de La Haye*, que le général-major van den Bosch et M. Guljé sont partis de cette résidence vendredi dernier pour Helvoetsluis, afin de s'y embarquer à bord du paquebot royal *l'Hirondelle*, lieutenant Ampt. Ces messieurs se rendent dans nos possessions des Indes occidentales, le premier en qualité de commissaire-général du roi, et l'autre pour régler l'administration des finances dans ces colonies.

— La Société de Luxembourg saisissant toutes les occasions de coopérer au développement de l'industrie qui s'exerce sur les richesses minérales, et voulant reconnaître les services qu'elle a déjà retirés des cours de minéralogie, de géologie et de métallurgie établis près de l'athénée de Namur, dont plusieurs élèves sont chargés des travaux qu'elle a entrepris pour l'exploration des mines, vient de remettre à M. Cauchy, professeur de cette école, une somme de six cents florins, destinée à améliorer les collections commencées pour l'usage de ces cours.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 27 *octobre*.

A Heyderscheid, district de Diekirch, le 19 de ce mois, à sept heures du matin, une grange a été mise en feu par l'imprudence d'une femme qui y était entrée avec un enfant tenant en mains un bâton allumé par un bout. Quelques fourrages ont été la proie des flammes. On évalue le dommage à environ 360 fl. ; le bâtiment n'était point assuré.

— Le 20 de ce mois, à onze heures du matin, un cadavre a été trouvé dans un chemin qui conduit de Léglise à Bois-Jaques (district de Neuf-Château). L'autorité s'est de suite transportée sur les lieux et a reconnu le corps du nommé Nicolas-Joseph Martin, célibataire, berger de son état, âgé de 55 ans. Les renseignemens recueillis sur les causes de sa mort ont fait connaître qu'étant sujet à des attaques d'épilepsie, ce malheureux a été asphixié, étant tombé en avant dans une mare de boue.

— S. Exc. le conseiller-d'état, gouverneur du Grand-Duché partira aujourd'hui de Luxembourg pour présider à l'inauguration solennelle de la nouvelle route de Martelange à Marche, que nous devons à la munificence de S. M. Nous rendrons compte de cette cérémonie qui sera pour les Luxembourgeois une véritable fête nationale.

— *Le Catholique*, en rapportant l'article du *Journal de Luxembourg*, d'après lequel environ 30 élèves du collége philosophique se seraient rendus à Trêves pour y faire un cours de théologie, ajoute :

« Une lettre de Termonde, que nous recevons à l'instant, donne de nouveaux détails sur cette mesure. La semaine dernière, on a réuni les élèves du fameux établissement de Louvain, pour leur demander s'ils persévéraient dans le désir d'embrasser l'état ecclésiastique ; quarante d'entr'eux (le collége en comptait plus de deux cent cinquante) répondirent affirmativement et furent admis à un examen auquel une vingtaine répondit d'une manière satisfaisante : ce sont les derniers qui devaient partir ce matin pour Trêves.

» On espère sans doute obtenir de la complaisance des nouveaux évêques qu'ils donneront les SS. Ordres aux jeunes gens sortis de cette école. »

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 17, Gaspard Streng ; le 18, François-Henri Hatto et Jean Biwer ; le 24, Jean Schmit.

Mariages : Le 20, Godefroid Hoster, journalier, avec Elisabeth-Marie Hellebrand.

Décès : Le 19, François Lauff, âgé de 1 an 6 mois ; le 20, Philippe Hiltgen, tonnelier, âgé de 54 ans ; le 22, Jacques Schlexer, tailleur d'habits, âgé de 58 ans, et Charles-Ambroise Conter, tailleur d'habits, âgé de 16 ans ; le 24, Anne-Marie Kugener, célibataire, âgée de 29 ans, et Thomas Masius, âgé de 23 ans, fourrier dans la 12e division d'infanterie nationale.

AGRICULTURE. — Bêtes a laine.

Les circonstances actuelles ne sont guères favorables au développement d'une des branches les plus intéressantes de l'industrie agricole, l'éducation des bêtes à laine et l'amélioration de leurs produits dans le Grand-Duché.

On sait combien notre position vis-à-vis de la France et l'insurmontable barrière des douanes de ce dernier pays, découragent nos propriétaires de troupeaux et entravent les spéculations d'un genre de commerce qui constitue une des premières ressources de la moitié de notre province.

Les draperies qui, autrefois, alimentaient nos petites villes, sont dans un état voisin de la décadence ; elles soutenaient le commerce des laines ; aujourd'hui leur influence sur ce produit est au niveau de leur propre condition.

Cependant des hommes puissans, en France, paraissent employer auprès de leur gouvernement les plus pressantes sollicitations, afin d'obtenir sinon la prohibition, du moins une augmentation considérable de droits d'entrée sur les laines étrangères.

Une semblable mesure, si elle était adoptée, causerait à l'agriculture de nos contrées un très-grand préjudice.

Un journal français vient d'annoncer que M. le comte de Polignac, qui possède dans le Calvados un troupeau de onze mille têtes de bêtes à laine, a adressé au ministre de l'intérieur un mémoire où il réclame la prohibition des laines étrangères.

Il paraît qu'en France, un assez grand nombre de propriétaires de troupeaux se plaignent de la dépréciation que subit l'agriculture dans ses produits les plus intimement liés à la